



Vendeur change d'avis pour la date de déménagement

Par **anna91**, le **24/05/2008** à **05:10**

Bonjour,

Nous avons signé un compromis de vente le 22/02/08 et la date de signature authentique est prévu pour le 22/05/08.

Nous sommes actuellement en location. J'ai donné notre congé de la location pour le 03/06 après avoir m'assuré avec le vendeur que nous pouvons entreposer nos meubles fin Mai en cas de retard de quelques jours de la date de signature. Nous avons eu leur accord oral car ils prévoyaient de déménager début Mai. Mercredi dernier (21/05), les notaires nous ont demandé si nous sommes d'accord pour signer le 3/06 car le vendeur est en déplacement professionnel entre le 23/05 et le 30/05. J'étais affolée pour notre déménagement car nous avons tout organisé pour le dernier week-end de Mai (31/05 au 01/06) : réservation de camion de déménagement faite et payée + faire venir mon frère (à 600km de chez nous) pour nous aider + nous ne pouvons pas rester un jour de plus dans notre logement car le nouveau locataire va aménager le 04/06. Alors, j'ai appelé le vendeur et il me confirmait qu'il allait déménager le week-end du 24 au 25/05 et que nous pourrions passer le vendredi soir 30/05 pour avoir les clés (Ouf).

Or, ce soir 23/05, j'ai un message sur mon répondeur que le vendeur a des soucis pour déménager ce week-end donc il va le faire le week-end prochain, il nous demande de trouver une autre solution pour nos meubles!!!! Agghrrrr!!!!

Je suis dans la M....(pas de possibilité de rester dans notre logement un jour de plus et pas de famille proche par ici).

Je n'ai pas de solution pour le moment, vos conseils sont les bienvenues. Est-ce qu'il y a quelquechose prévue par la loi dans un cas comme le mien ?

Je remercie par avance aux personnes qui prennent le temps de répondre à mon post (je suis vraiment dégoûtée.....)